

Vous travaillez dans le secteur des monteurs? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} juillet 2020.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 1,01% sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Vous trouverez, ci-dessous, les nouveaux salaires:

Salaires barémiques:			
Classes		Base	Effectif
I. Manœuvre	Min.	€ 13,1544	€ 15,5249
	Max	€ 13,6740	€ 16,1226
II. Manœuvre d'élite	Min.	€ 13,4493	€ 15,8535
	Max	€ 13,9802	€ 16,5095
III. Spécialisé	Min.	€ 13,8256	€ 16,3068
	Max	€ 14,6588	€ 17,3021
IV. Spécialisé d'élite	Min.	€ 14,1608	€ 16,7052
	Max	€ 15,0568	€ 17,7854
V. Spécialisé travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	€ 14,4782	€ 17,0850
	Max	€ 15,4332	€ 18,2464
VI. Qualifié	Min.	€ 14,9645	€ 17,6711
	Max	€ 15,7057	€ 18,5484
VII. Qualifié d'élite	Min.	€ 15,2118	€ 17,9770
	Max	€ 16,1039	€ 19,0424
VIII. Qualifié travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	€ 15,5881	€ 18,4085
	Max	€ 16,5758	€ 19,6025
IX. Brigadier	Min.	€ 15,7134	€ 18,5779
	Max	€ 16,6865	€ 19,7578
X. Contremaître	Min.	€ 16,6126	€ 19,6729
	Max	€ 17,6525	€ 20,9007

Votre Liberté
Votre Voix

